

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2380

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 36

À l’alinéa 10, substituer aux mots :

« calculées selon »

les mots :

« prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.